

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017 A 18 H 30

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, DURET Henri, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIERE Daniel, LAZZARINO Henri, SUMIAN Henri
Mesdames VITALE Bernadette, DI SCALA Laurie, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwenaëlle, FRANCONNE Annie, MARGAILLAN Julie, Mireille TEISSIER

ABSENTS EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard LABBAYE

1) RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE VAUCLUSE

Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant, du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui plus de 80 collectivités, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité/établissement avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

Le conseil municipal de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018

Régime du contrat : capitalisation

Les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- résilier le contrat en cours pour permettre l'adhésion au contrat du centre de gestion ;
- signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

Le conseil municipal vote :

- POUR : 15

2) COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le percepteur pour l'année 2016. Ce compte correspond exactement aux comptes 2016 de la commune et n'appelle aucune objection.

Le conseil municipal vote :

- POUR : 15

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Présentation des comptes réels de la commune

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			135 926.62		135 926.62	
Opérations exercice	842 359.41	946 863.16	102 520.56	154 104.21	1 080 806.59	1 100 967.37
Totaux		946 863,16	238 447.18	154 104.21	1 080 806.59	1 100 967.37
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	842 359.41	946 863,16	238 447.18	154 104.21	1 080 806.59	1 100 967.37
Résultat avant aff.		0 104 503.75	84 342.97			20 160.78

Sortie de M. TCHOBDRENOVITCH Robert

Madame VITALE demande au conseil municipal de voter le Compte Administratif

- POUR : 14

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal vote : Affectation des résultats

- POUR : 14

4) VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire expose au conseil que compte tenu de l'augmentation de la fiscalité du Conseil Départemental et de COTELUB, il a été décidé en commission finances le maintien des taux des taxes communales pour 2017, à savoir :

- La taxe d'habitation 7.30 %
- La taxe foncière bâtie 12.65 %
- La taxe foncière non bâtie 19.96 %
- Le montant du produit attendu par ces taxes est de 384 742.00 €

Le conseil municipal vote :

- POUR : 14
- ABSTENTION : 1

7) BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Présentation des grandes lignes du budget 2017

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	964 729.78	944 569.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		20 160.78
TOTAL DE LA SF	964 729.78	964 729.78

	DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT	131 932.72	216 275.69
RESTES A REALISER		
SOLDE D'EXECUTION DE LA SI REPORTE	84 342.97	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	216 275.69	216 275.69

TOTAL DU BUDGET	1 181 005.47	1 181 005.47
------------------------	---------------------	---------------------

Monsieur le Maire présente les investissements en cours ainsi que tous les projets pour 2017.
Le conseil municipal vote :

- POUR : 12
- ABSTENTION : 3

Le BP 2017 et le CA 2016 seront détaillés dans le prochain bulletin d'information

8) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'après étude des dossiers de demandes de subventions présentées par les associations, il est proposé d'attribuer une subventions aux associations suivantes :

➤ ALEM	900 €
➤ AMICALE MIRABELAINE LES GENS HEUREUX	1 800 €
➤ AU FIL DES MOTS	500 €
➤ CLI CADARACHE	400 €
➤ CLIC SOLEIL'AGE	280 €
➤ DOREMIRABEAU	1 000 €
➤ LOU CANAILLOU	500 €
➤ MIRABEAU JUMELAGE	800 €
➤ MIRABEAU LES AMIS	500 €
➤ MIRABELCANTO	6 300 €
➤ SAINT PAUL EMPLOI	400 €
➤ TENNIS CLUB	1 300 €
➤ UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €
➤ VAI PITCHOUN	750 €

Le conseil municipal vote :

- POUR : 15

Les subventions sont attribuées aux associations pour un montant total de 15 580 €. La liste sera affichée en mairie.

Fin de la séance : 20 h 20